



## Compte-rendu CTL du 19/11/2019

Le CTL du 19/11/19 s'est tenu en présence des élus Solidaires et CFDT.

A l'ordre du jour :

- 1 - Création de la Trésorerie hospitalière
- 2 - Fermeture de la Trésorerie du Monétier Les Bains
- 3 - Création de la commune nouvelle de Abries-Ristolas
- 4 - Télétravail
- 5 - Questions diverses

En préambule, le Président nous informe que la concertation liée au Nouveau Réseau de Proximité (NRP) continue. Des discussions sont encore en cours avec les maires, Présidents des EPCI et Président du Conseil Départemental.

La labellisation des Maisons France Service (bientôt appelée Espace France Service) est déjà actée pour 8 d'entre elles.

La labellisation des autres posent problème pour des raisons d'espace (Guillestre) ou d'horaires (Saint Bonnet).

Quant à la question budgétaire, nous apprenons que le réseau de la future DGFIP coûtera plus cher que le réseau dans sa forme actuelle.

Les agents sont mécontents... les élus sont mécontents... les usagers sont mécontents...

Alors, pourquoi ?

### **- Création d'une Trésorerie Hospitalière (pour avis):**

Les hôpitaux de Gap, Sisteron et Briançon sont actuellement gérés par la Trésorerie de Gap.

Ceux d'Embrun et Aiguilles, à la Trésorerie d'Embrun.

L'opération vise à regrouper la gestion hospitalière dans une trésorerie « spécialisée » dite hospitalière. Elle sera créée au 01/09/20.

A ce stade, son lieu d'implantation n'est encore pas connue.

2 hypothèses possibles :

- dans les locaux de la Trésorerie de Gap
- dans les locaux du CHICAS de Gap

Une rencontre entre la DDFIP et la Direction du CHICAS devrait avoir lieu le 9/12 prochain afin de connaître les éventuelles conditions d'occupation des locaux au sein du CHICAS de Gap.

La future Trésorerie sera composée d'un A+, d'un A (adjoint), de 6 agents B et de 3 agents C.

Ces emplois seront prélevés sur les emplois de la Trésorerie de Gap (1 A, 6 B et 2 C) et d'Embrun (1 C).

Les agents concernés sont d'ores et déjà identifiés. Il s'agit des agents affectés totalement ou partiellement à la gestion hospitalière.

Les représentants Solidaires ont demandé à avoir connaissance de cette liste. La Direction a refusé prétextant vouloir l'annoncer elle-même aux agents.

Une réunion doit avoir lieu avec les agents de la Trésorerie de Gap et celui d'Embrun.

Les représentants Solidaires ont également fait part à la Direction du climat anxieux qui règne actuellement au sein de la Trésorerie de Gap... climat généré par un manque de transparence.

Les représentants Solidaires ont voté **CONTRE** ce projet de Trésorerie Hospitalière.

**- Fermeture du Monétier les Bains (pour avis) :**

La Trésorerie du Monétier est en gestion conjointe depuis le 01/12/2018.

Actuellement, un seul agent y est affecté. Il travaille la majeure partie de son temps à Briançon et ne se rend sur place qu'une fois par semaine pour y recevoir le versement des régisseurs.

Le maintien de cette structure est, selon la Direction, « un facteur de complexité pour les personnels de Briançon qui doivent gérer deux structures disposant de deux comptabilités distinctes ».

Les emplois seront transférés (1B + 1C) à la Trésorerie de Briançon au 01/01/20. L'agent du Monétier, quant à lui, rejoindra également l'équipe de Briançon à la même date et percevra la Prime de Restructuration.

Bien que conscients des difficultés d'affectation au Monétier les Bains, les élus Solidaires ont voté **CONTRE** cette fermeture... point de départ de la mise en oeuvre du « Nouveau réseau de Proximité ». Les autres Trésoreries subiront le même sort d'ici 2022. A terme, il ne restera que les 3 Centres de Gestion Comptables annoncés (Gap, Embrun et Briançon).

**- Création de la commune Abries-Ristolas (pour information):**

Par arrêté préfectoral du 15/10/18, la nouvelle commune dénommée Abries-Ristolas a été créée au 01/01/19, fusion des communes d'Abries et de Ristolas.

La fiscalité locale directe prendra, elle, effet au 01/01/2020.

**- Télétravail :**

A l'approche de la nouvelle campagne de recensement des demandes, la DDFIP a établi un bilan afin de déterminer d'éventuelles modulations.

Dans l'ensemble, les télétravailleurs sont très satisfaits.

Sur les règles définies pour notre département, le télétravail reste limité à un jour par semaine et par agent.

Le quota de 10 % fixé lors du lancement de la première campagne est supprimé.

Actuellement, 8 agents bénéficient du télétravail dont 3 pour raisons médicales.

La prochaine campagne de recensement aura lieu entre le 15/12 et le 15/01/20.

**- Question diverses :**

Les représentants Solidaires ont évoqué les problèmes de réception du public au SIP de Gap et des difficultés qui en découlent sur l'accueil de la cité.

Malgré le PAS, malgré la suppression progressive de la Taxe d'Habitation et contrairement à ce qu'en pensent nos Ministres et Directeurs en tout genre, les files d'attente s'allongent générant la « grogne » des usagers.

Ce sont donc les collègues en charge de la réception qui sont continuellement exposés au mécontentement des usagers.

Une réflexion serait en cours pour améliorer les modalités de réception du public.

Les élus Solidaires ont rappelé à la Direction que la cheffe du Pôle Fiscal ne s'était toujours pas rendu au SIP (ni dans les autres services très probablement) depuis son installation au 01/09/19.

Assisterions-nous à la démonstration d'une « politique de l'autruche » ?

Sur le zéro cash à venir, on apprend que le département des Hautes-Alpes conservera des espèces au-delà du 01/07/2020.

Le numéraire sera conservé pour les opérations en lien avec certains partenaires particuliers (notaires, tribunal...etc).

La caisse départementale sera installée sur la commune du siège du Tribunal de Grande Instance à savoir Gap.

Vos représentants en CTL

Sabine BRUGUIERE – René LATHUILE